

Identification de 2C-T-2

Note d'information du 23 septembre 2002



Pour la première fois, du 2C-T-2 (4-ethylthio-2,5-dimethoxyphenethylamine) a été identifié dans un échantillon de produit analysé dans le cadre de SINTES. Il s'agit d'un comprimé collecté courant août 2002 dans le sud-ouest de la France par des collecteurs SINTES (coordination locale par le CEID de Bordeaux).

Les analyses ont été réalisées par le laboratoire de toxicologie de l'hôpital Fernand Widal à Paris. L'analyse quantitative n'est pas disponible.

Informations sur le produit

Le 2C-T-2 appartient à la famille des phénéthylamines. Il a été synthétisé pour la première fois en 1981 par A. Shulgin. Ses propriétés psycho actives seraient proches de celles du 2C-T-7, du 2CB et de la mescaline (modification de l'état de conscience et de la perception du temps, introspection, hallucinations essentiellement visuelles). En revanche le produit serait plutôt moins bien supporté (nausées, diarrhée) et aurait une durée d'action inférieure à celle du 2C-T-7.

Le délai d'action du 2C-T-2 est d'une à deux heures après l'ingestion. La dose nécessaire pour obtenir des effets serait de 12 à 25 mg pour une durée de 6 à 8 heures.

Contexte de la collecte SINTES

Le comprimé a été collecté au cours d'une rave party en Aquitaine. De nombreuses autres substances étaient disponibles sur le lieu de collecte : alcool, cannabis, ecstasy, amphétamines, GHB, cocaïne, héroïne, champignons.

Le comprimé collecté était blanc et ne portait aucun logo. Il pesait 247 mg et mesurait 8,5 mm de diamètre pour une épaisseur de 3,4 mm. Il prenait une coloration foncée au " testing " colorimétrique réalisé sur place. Le comprimé contenait du 2C-T-2, des acides gras et des sucres. Il était vendu 10 Euros sous l'appellation " mescaline ".

La personne en possession du comprimé supposait qu'il s'agissait de 2C-T-7 et n'avait encore jamais consommé ce type de produit. Les effets recherchés avec ce produit qualifié de nouveau étaient " de l'ordre des hallucinations ". L'enquêteur rapporte par ailleurs avoir vu une seule personne ayant consommé le même comprimé lors de cette soirée. L'utilisateur présentait une " excitation psycho motrice importante avec rougeur du faciès et les yeux exorbités " mais il est précisé que cette personne aurait pris par ailleurs "un nombre important de comprimés (au moins 6) ecstasy principalement ".

Informations complémentaires sur le produit

Comme pour le 2C-T-7, le mécanisme d'action du 2C-T-2 n'est pas connu : il n'existe ni études expérimentales ni cliniques sur ses propriétés pharmacocinétiques ou son métabolisme ; ses propriétés pharmacodynamiques seraient semblables à la fois à celles de la mescaline, de la MDMA et de la PMA.

Les effets observés et la dangerosité des produits dépendent des doses, de la voie d'administration et de la sensibilité de chacun. Pour le 2C-T-7, dont les effets sont semblables, on rapporte des troubles neurologiques : hallucinations intenses, agressivité, agitation, anxiété, perte de mémoire, accès de panique, contractions musculaires, pupilles dilatées, convulsions et/ou tremblements, et tableau clinique délirant ainsi que des troubles digestifs : nausées, vomissements. Le " sniff " raccourcit le délai d'apparition et la durée des effets, mais augmente leur intensité, ainsi que le risque d'overdose. Il provoque également irritation et écoulement nasal.

Un syndrome sérotoninergique est possible, surtout en cas de prise associée à des produits agissant sur la transmission sérotoninergique (amphétamines, ecstasy, antidépresseurs, antimigraineux, IMAO...).

Trois cas de décès ont été rapportés (Etats-Unis) ; dans deux des cas, une prise associée simultanée ou différée d'autres produits (MDMA, éphédrine) est rapportée. La cause exacte de la mort n'est pas identifiée avec certitude (effet direct du 2C-T-7 ? étouffement dû à des vomissements au cours de convulsions ? interactions avec d'autres drogues ?).

Statut légal

En France, ce produit ne figure pas sur la liste des substances classées comme stupéfiants.

En Allemagne : depuis octobre 98 le 2C-T-2 est classé (fabrication, détention et vente interdite).

En Suède : classement depuis 98 (" compounds dangerous to ones health ").

En Hollande : classement en avril 99 (fabrication, détention et vente interdite).

Sources Internet

http://leda.lycaum.org/Documents/PIHKAL_040.9336.shtml

Bibliographie

Stolaroff MJ and Wells CWM. Preliminary results with new psychoactive agents 2C-T-2 and 2C-T-7. Yearbook for Ethnomedicine, 1993, p 99-117.
Disponible sur : http://www.erowid.org/chemicals/mdma/articles/texts/1993_stolaroff_1.pdf

Une grande partie des informations pharmacologiques complémentaires sont extraites d'une fiche d'information sur le 2C-T-7 réalisée par le CEIP (Centre d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances) de Lyon.